

Budget 2022 de la Faculté des arts

Note d'orientation et présentation

Ce document présente de manière synoptique la répartition proposée. Cette répartition est à usage interne de la Faculté et doit servir à nous guider dans notre gestion au quotidien.

La présentation de cette année est simplifiée par rapport aux années précédentes, ce qui est motivé par une meilleure lisibilité et une mise en commun des ressources. Le principe qui a présidé à la présente proposition est de donner plus d'autonomie aux départements et de simplifier la gestion au maximum. Aucune rubrique comptable n'est en réalité contraignante juridiquement.

LES RECETTES

Les recettes directes de la Faculté des arts (hors CFMI) s'élèvent pour l'année 2022 à **104'180 €**.

Pour mémoire, elles s'élevaient à 107'097 € en 2021.

Ces recettes se composent d'une dotation globale de l'Université de Strasbourg de la même somme. Cette évolution appelle le commentaire suivant : la Faculté des Arts est relativement épargnée par la baisse globale des dotations de fonctionnement qui était annoncée par la présidence. La baisse de 107'097 à 104'180 est plutôt modérée en regard de la baisse annoncée. Cela est en raison de l'absence de ressources propres de la Faculté. Par ailleurs, la part dévolue aux investissements est stable depuis 2020.

LES DÉPENSES

L'ensemble du budget du budget pour 2022 s'élève à 104'180 €, dont 27'000 € pour l'investissement et 77'180 € pour le fonctionnement.

Dans le tableau ci-dessous, on trouvera un récapitulatif des lignes principales du budget. Les lignes en gris clair (ART4) concernent le CFMI, pour information ; les lignes concernant la Faculté des Arts (hors CFMI) sont ART2 (central) et ART3 (départements). Les 27'000€ d'investissements sont la seule ligne incompressible. Les autres peuvent être gérées avec souplesse.

Les dépenses de fonctionnement comprennent dans l'ensemble les usages suivants :

- Frais de communication (téléphone, affranchissement)
- Frais d'études (matériel d'enseignement)
- Fournitures (consommables de bureau)

- Locations et maintenance de machines
- Frais de mission
- Publicité (impression de catalogue des cours)
- Frais de réception
- Engagement de vacataires (hors enseignement)

REPARTITION POUR 2022						
DOTATION UNISTRA		104 180,00 €				
DONT INV		27 000,00 €				
DÉPENSES				RECETTES		
CF	Montants accordés en 2021	Enveloppe 2022	Ouvertures en AE		CF	
PAIE7CFM Subvention DRAC	180'000 €	PERS.		150 000 €	ART4 DOTATION DRAC	180 000 €
ART4 - FCT subvention DRAC		FCT		30 000 €		
TOTAL DEPENSES ART4				180 000 €	RECETTES	180 000 €
ART2 (frais secrétariat / décanat)	14'020 €	FCT: consommables, frais de mission, etc.		10'680 €	DOTATION	104 180 €
ART3 (investissement)	27'000 €	INV: ligne incompressible		27'000 €	RESSOURCES PROPRES	0 €
ART3 ("pot commun")	23'579 €	FCT: en baisse sensible, à utiliser quand les lignes des dépt. sont épuisées		8'000 €		
ART3DP1 (dépt. AVI)	18'717 €	FCT: frais de fonctionnement du dépt. AVI.		22'000 €		
ART3DP2 (dépt. AdS)	7'530 €	FCT		10'500 €		
ART3DP3 (dépt. MUS)	3'900 €	FCT		7'000 €		
PAIE7ART (vacations admin, scol.)	27'000 €	PERS		19'000 €		
	121'746 €			104 180 €		
TOTAL DEPENSES				284 180 €	TOTAL RESSOURCES	284 180,00 €

Remarques

INVESTISSEMENT

La faculté dispose de **27 000.00€** d'investissement en 2022, dotation est identique à celle de 2020 et 2021. Cette somme est mise en commun et sera dépensée en fonction des besoins de chaque département. Nous encourageons les collègues à réfléchir aux besoins en investissement de leurs départements dès à présent et de les communiquer rapidement afin de répartir les dépenses sur l'année, autant que possible.

Dépenses de personnel

Cette ligne est appelée PAIE7ART dans le tableau ; elle a été revue à la baisse (16'000€ au lieu de 27'000) étant donné que seuls 25% de la somme budgétée en 2021 était dépensée à la mi-octobre. Elle est destinée à payer les vacataires occasionnels, pour surveiller les salles d'examens, accueillir les étudiants en scolarité, et faire face aux tâches supplémentaires au niveau administratif, etc.

Nous renonçons à détailler ce poste en fonction des départements, partant du principe que les départements connaissent leurs besoins et que ceux-ci seront couverts par l'enveloppe en question.

Dépenses communes

L'enveloppe ART2, qui concerne les dépenses du secrétariat et du décanat a été revue à la baisse, selon le constat d'un important non dépensé en 2021. Elle sert notamment au fonctionnement des services centraux de la faculté, ainsi qu'à l'organisation des comités de sélection.

Il a été décidé de baisser sensiblement la dotation dite du « pot commun » (ART3), qui passe de 23'579€ à 8'000€, en raison du fait que cette enveloppe était presque intacte à la mi-octobre 2021. Cette baisse permet d'augmenter sensiblement l'enveloppe de chaque département, ce qui paraît utile étant donné que l'enveloppe 2021 n'avait pas permis de faire face à toutes les dépenses, notamment en Arts visuels.

Dépenses des départements

Les enveloppes des départements ont été sensiblement augmentées, les Arts visuels passant de 18'717€ à 23'000€, les Arts du spectacle de 7530 à 11'500, et la Musique de 3900 à 8000. Ces hausses sont à chaque fois de 4000 € environ. Nous espérons que les besoins des départements seront couverts par ces hausses. Pour rappel, ces sommes ne concernent pas les vacations ponctuelles.

BUDGET DU CFMI

Le CFMI jouit d'une dotation globale de 180'000 €, composée de 150'000 de masse salariale et de 30'000 de crédits de fonctionnement. Cette dotation est fournie par la DRAC. Le Conseil de faculté en prend acte.

BUDGET DE LA RECHERCHE

Pour information également, voici les grandes lignes du budget de l'ACCRA :

Total : 47'855 € (en hausse de presque 10% par rapport à 2021)

Dont :

- investissement : 4'200 €
- fonctionnement : 39'155 €
- personnel : 4'500 €